

DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE (Procédure de Mise en concurrence / Contrat-cadre)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Contrat cadre pour la fourniture de services en matière d'établissement d'un système national d'orientation des femmes victimes de violences en Tunisie et au Sud de la Méditerranée

Contrat no CC/2021/DGII_SUDMED_TUNISIE_SNO

Le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre, jusqu'au 28 février 2022 et susceptibles d'être prolongés, plusieurs projets portant sur l'égalité de genre, la lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique en Tunisie et au Sud de la Méditerranée. Dans ce contexte, l'Organisation recherche un (ou plusieurs) prestataire(s) pour la fourniture d'une expertise diversifiée et de haute valeur ajoutée dans le domaine ci-dessus mentionné, qu'elle commandera en fonction de ses besoins.

A. RÈGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Cette procédure d'appel d'offres entre dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l'arrêté n° 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats¹, l'Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d'un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d'appel d'offres spécifique vise à conclure un **contrat-cadre** pour la fourniture des livrables décrits dans l'acte d'engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une personne morale, soit un consortium de personnes physiques et/ou morales.

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) **à l'adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Offre-CC/2021/DGII_SUDMED_TUNISIE-SNO**. Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées**.

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, nous vous invitons à utiliser les coordonnées du Conseil de l'Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l'adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Questions - CC/2021/DGII_SUDMED_TUNISIE-SNO**.

Objet de la procédure d'achat ▶	Fourniture de services intellectuels en matière d'établissement d'un système national d'orientation des femmes victimes de violences en Tunisie et au Sud de la Méditerranée
Projet ▶	BH 8606 Violences faites aux femmes, violence domestique et violence aux enfants en Tunisie (PMM ID : 2296) BH 4773 C4 PSIV - Egalité, droits des enfants et lutte contre la traite des êtres humains dans le Sud de la Méditerranée (PMM ID : 2655)
Type de contrat ▶	Contrat-cadre
Durée ▶	Jusqu'à exécution complète des obligations des parties (voir l'article 2 des conditions juridiques telles que reproduites dans l'acte d'engagement)
Date limite pour la soumission des offres ▶	30/09/2021
Adresse e-mail pour l'envoi des offres ▶	cooperation.sud.DGII@coe.int
Adresse e-mail pour l'envoi de questions ▶	valeria.reva@coe.int
Date prévisionnelle de mise en œuvre ▶	01/11/2021

B. LIVRABLES ATTENDUS

Contexte du projet

¹ Les activités du Conseil de l'Europe sont régies par son [Statut](#) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats](#).

Depuis le lancement, en 2011, de la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, une attention particulière a été accordée à la promotion des standards européens et internationaux, et des bonnes pratiques liées, dans les domaines de l'égalité de genre et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La promotion de l'égalité et la lutte contre la violence à l'égard des femmes à travers l'adaptation des cadres législatifs et la sensibilisation figure ainsi parmi les priorités du partenariat de voisinage entre le Conseil de l'Europe et la Tunisie depuis 2012. Cette thématique reste également au cœur du programme conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe intitulé « Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud IV).

Ces dernières années, la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Tunisie notamment sur les thèmes susmentionnés a pris de l'ampleur, s'appuyant sur la confiance progressivement établie entre le Conseil de l'Europe et ses partenaires tunisiens. Ainsi, la Loi organique n° 2017-58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, s'inspirant des dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), a été adoptée en 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre cette loi, la Tunisie s'est récemment dotée d'un Observatoire national de lutte contre les violences à l'égard des femmes ainsi que d'Instances de coordination régionale de la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Le grand public a de même été davantage sensibilisé à ces questions, par le biais d'une diffusion élargie des normes, principes et pratiques contenus dans des instruments internationaux tels que la Convention d'Istanbul. La Tunisie est le premier pays de la région de la Méditerranée du Sud invité à adhérer à la Convention d'Istanbul par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 24 avril 2020.

La compréhension par les victimes de leurs droits et leur accès effectif à ces droits, ainsi qu'aux services de protection sont essentiels pour leur meilleure prise en charge. La mise en réseau de ces acteurs, que ce soit sur le plan national et régional, est également promue selon la même logique. Depuis 2019, le Conseil de l'Europe a activement soutenu un projet pilote de coordination multisectorielle en matière de prise en charge des femmes victimes dans une des régions de la Tunisie, le gouvernorat de Ben Arous, et coopère activement avec l'Observatoire et les Instances régionales précitées dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités des acteurs concernés.

Afin de lutter plus efficacement contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, une prise en charge et une protection adéquates des victimes est cruciale, ainsi qu'une approche basée sur les droits humains. Ainsi, au-delà de la constitution progressive d'un espace juridique commun entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée, l'Organisation vise appuyer le pays dans la création de mécanismes institutionnels pérennes, tels les systèmes nationaux d'orientation des femmes victimes de violences, destinés à ancrer l'utilisation de ces normes dans le travail quotidien des acteurs impliqués selon une logique de coopération multisectorielle.

Les efforts réalisés et les défis futurs à relever nécessitent par conséquent un recours plus large, par le Conseil de l'Europe et les partenaires tunisiens, à une expertise nationale diversifiée et de haute valeur ajoutée dans les domaines de l'établissement et de l'institutionnalisation d'un Système national d'orientation des femmes victimes de violences en Tunisie et dans le Sud de la Méditerranée.

Types de livrables attendus

L'objectif poursuivi par la présente procédure compétitive est de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour appuyer la mise en œuvre du projet. L'appel d'offres est alloté comme suit :

Lots	Nombre maximal de prestataires à sélectionner
Lot 1 : Elaboration du SNO et de ses outils pratiques en Tunisie et au Sud de la Méditerranée	25
Lot 2 : Simulation et mise en œuvre du SNO dans les régions de la Tunisie	25

Le Conseil sélectionnera le nombre susmentionné de prestataires par lot, sous réserve qu'un nombre suffisant de soumissionnaires remplisse les critères définis ci-après.

Les soumissionnaires sont invités à indiquer sur quel(s) lot(s) porte leur offre (voir section A de l'acte d'engagement).

On estime à ce jour que le présent contrat couvrira jusqu'à 100 activités, à exécuter d'ici février 2026. Cette estimation est donnée à titre indicatif uniquement. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel de la part du

Conseil de l'Europe. Elle pourra en outre être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des besoins de l'Organisation. **Le coût total (cumulé) du contrat ne dépassera en aucun cas 55 000 EUR (HT).**

Dans le cadre du lot 1, il peut être demandé aux soumissionnaires de réaliser les tâches suivantes :

- Elaboration des Outils de vulgarisation des droits des femmes victimes de violences et de sensibilisation sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes
- Elaboration du SNO et de ses outils pratiques sur la base des résultats et des recommandations de l'évaluation de la situation de l'orientation des femmes victimes de violences en Tunisie ;
- Rédaction de rapports analytiques (évaluations, analyse des écarts...) ;
- Participation à des événements (ateliers, conférences, réunions à haut niveau),
- Animation d'ateliers / de réunions etc
- Elaboration d'un décret gouvernemental et/ou d'une circulaire sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes pour consolider le SNO.

Dans le cadre du lot 2, il peut être demandé aux soumissionnaires de réaliser les tâches suivantes :

- Conception, conduite et « reporting » des simulations du SNO ;
- Diffusion et mise en œuvre du SNO et de tous ses outils
- Rédaction de rapports analytiques (évaluations, analyse des écarts...) ;
- Participation à des événements (ateliers, conférences, réunions à haut niveau) ;
- Préparation de modules et de supports de formation ;
- Animation de formations/d'ateliers etc

Le Conseil passera commande (voir section C ci-après consacrée à la procédure de passation de commandes) de livrables spécifiques similaires à ceux répertoriés ci-dessus, sous réserve qu'ils correspondent aux besoins de mise en œuvre du projet et relèvent du domaine de compétences du prestataire retenu.

Outre les commandes passées en fonction des besoins, le prestataire communiquera avec le Conseil à intervalles réguliers, de sorte à établir un échange continu d'informations relatives à la mise en œuvre du projet. Il signalera par exemple au Conseil, pendant l'exécution du contrat et dès qu'il en aura connaissance, les initiatives et/ou les lois et réglementations, politiques, stratégies et plans d'action adoptés, quels qu'ils soient, ainsi que tout autre fait en rapport avec l'objet du contrat (pour plus d'informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans l'article 3.1.2 des conditions juridiques de l'acte d'engagement).

Seuls les fournisseurs dont le score, après l'évaluation des critères d'attribution (voir la section E ci-dessous), est équivalente ou supérieure à **2,5/5** seront sélectionnés pour chaque lot.

Sauf accord contraire convenu avec le Conseil, le prestataire rédigera ses documents en anglais (pour plus d'informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans les articles 3.2.2 et 3.2.3 des conditions juridiques de l'acte d'engagement).

En matière d'**exigences de qualité**, le (ou les) prestataire(s) retenu(s) doi(ven)t veiller, *entre autres*, à ce que :

- les livrables soient fournis conformément aux plus hauts standards de qualité en usage dans le monde professionnel et universitaire ;
- les instructions spécifiques transmises par le Conseil, quelles qu'elles soient, soient suivies le cas échéant.

PRIX

Les soumissionnaires sont invités à indiquer leurs prix, en remplissant et en envoyant le tableau de prix joint à l'acte d'engagement (section A). Ces prix sont fermes et non révisables. Les soumissionnaires proposant des prix supérieurs au seuil d'élimination figurant dans le tableau des prix seront **totalemment et automatiquement exclus** de la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil indiquera sur chaque bon de commande (voir section C ci-après) le prix forfaitaire correspondant à chaque livrable, calculé en fonction du prix unitaire, tel que convenu dans le présent contrat.

C. COMMENT FONCTIONNE LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE ? (PROCÉDURE DE PASSATION DE COMMANDE)

Les soumissionnaires sont informés des résultats une fois la phase de sélection terminée. Les livrables sont ensuite fournis sur la base des bons de commande adressés par le Conseil au (ou aux) prestataire(s) retenu(s), par voie postale ou électronique, et ce **en fonction des besoins** (le Conseil n'a aucune obligation de passer commande).

Pour chaque commande, le Conseil choisit dans une liste de soumissionnaires présélectionnés pour un lot donné le prestataire qui propose concrètement au cours de son évaluation et pour le besoin à couvrir – c'est-à-dire pour le bon de commande concerné – l'offre la plus avantageuse économiquement au regard des critères suivants :

- qualité (y compris, suivant les cas : aptitude, expertise, expérience, disponibilité des ressources et méthodes proposées pour exécuter les tâches) ;
- disponibilité (y compris, sans y être limité, la capacité à respecter les délais fixés et, le cas échéant, l'emplacement géographique) ;
- prix.

À chaque bon de commande reçu, le prestataire retenu s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour le renvoyer **signé** au Conseil dans les 4 (quatre) jours ouvrables à compter de sa réception. Si un prestataire n'est pas en mesure d'accepter la commande ou si aucune réponse n'est donnée en son nom dans le délai requis, le Conseil s'adresse à un autre prestataire satisfaisant les mêmes critères, et ainsi de suite jusqu'à conclusion d'un contrat avec un prestataire remplissant les conditions voulues.

Les prestataires **assujettis à la TVA** joindront également à chaque bon de commande signé un devis² (facture pro forma) conforme aux indications spécifiées sur chaque bon de commande, et faisant apparaître :

- le nom et l'adresse du prestataire ;
- son numéro de TVA ;
- la liste complète des livrables ;
- le prix par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire total (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes).

Un bon de commande lie juridiquement les parties lorsqu'une fois signé par le prestataire, il est approuvé par le Conseil par apposition d'un numéro de commande, de sa signature et d'un cachet sur le bon de commande. Un exemplaire de chaque bon de commande approuvé est envoyé au prestataire, si possible le jour de sa signature.

D. ÉVALUATION

Critères d'exclusion et absence de conflit d'intérêts

(en signant l'acte d'engagement, vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ;
- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
- qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts ;

² Ce devis devra être strictement conforme aux prix indiqués dans l'offre financière jointe à la soumission originale du prestataire telle qu'enregistrée par le Conseil de l'Europe. Si les prix ne correspondent pas à ceux indiqués dans la soumission originale du prestataire, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de dénoncer tout ou partie du contrat avec le prestataire.

- qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas de personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l'Union Européenne (disponible sur www.sanctionsmap.eu).

Critères d'éligibilité (applicables à tous les lots)

Les soumissionnaires devront prouver qu'ils remplissent les critères suivants (évalués sur la base des pièces fournies à l'appui de leur candidature, décrites dans la section G) :

- Un diplôme universitaire en droit, sciences sociales, sciences humaines, économie, gestion, finances, médecine ou autres disciplines en rapport avec les domaines recherchés ;
- Au moins deux années d'expérience professionnelle dans les domaines concernés ;
- Maîtrise de l'arabe et du français (B 2) et capacité de rédaction (B 2) dans les deux langues.

Seules les offres soumises en français seront réputées recevables.

Critères d'adjudication

Pour le lot 1 :

- Critères de qualité (70 %), dont :
 - Expertise reconnue et pertinence des expériences professionnelles (40%) dans les domaines donnés incluant des connaissances solides des instruments juridiques, le cadre institutionnel tunisien, ainsi que les pratiques et les outils d'orientation en Tunisie et dans le Sud de la Méditerranée. Des connaissances du cadre normatif européen et international en matière d'égalité de genre, de lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique
 - La qualité rédactionnelle (10%) ;
 - La capacité à respecter les délais fixés (10%) ;
 - La capacité à s'adapter au contexte et à accompagner les parties prenantes locales (10%).
- Offre financière (30 %).
 - attractivité de l'offre vis-à-vis des autres prestataires contactés

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires éligibles.

Pour le lot 2 :

- Critères de qualité (70 %), dont :
 - Expertise reconnue et pertinence des expériences professionnelles (40%) dans les domaines donnés incluant des connaissances solides des instruments juridiques, le cadre institutionnel tunisien, ainsi que les pratiques et les outils d'orientation en Tunisie et en Sud de la méditerranée. Des connaissances du cadre normatif européen et international en matière d'égalité de genre, de lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique.
 - La qualité rédactionnelle (10%) ;
 - La capacité à respecter les délais fixés (10%) ;
 - La capacité à s'adapter au contexte et à accompagner les parties prenantes locales (10%).
- Offre financière (30 %).
 - attractivité de l'offre vis-à-vis des autres prestataires contactés

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires éligibles.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

E. NEGOCIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l'arrêté 1395.

F. DOCUMENTS À FOURNIR (TOUS LES DOCUMENTS SERONT FOURNIS EN FORMAT WORD OU PDF)

- Un exemplaire de l'**acte d'engagement**³ rempli et signé (voir en pièce jointe) ;

³ Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

- un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les trois premiers critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;
- un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait ;

- Un CV détaillé, au format Europass de préférence, démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité et détaillant notamment les expériences professionnelles pertinentes, ainsi que les compétences acquises (y inclus les connaissances linguistiques), permettant au soumissionnaire de remplir les critères de l'appel d'offres (pour les personnes morales, un ou plusieurs CVs de personnes qui pourraient participer à l'exécution du contrat, démontrant sans équivoque que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité et d'adjudication) ;
- La liste des propriétaires et cadres supérieurs, pour les personnes morales uniquement ;
- Une lettre de motivation précisant comment le soumissionnaire répond aux critères indiqués de l'appel d'offre
- Au moins deux travaux écrits (article, rapport, document de recherche) ;
- Les coordonnées de deux personnes de référence (anciens employeurs, anciens clients (nom, prénom, adresse email ou numéro de téléphone).

Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l'offre sera exclue.

Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.

Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.

* * *

-
- pour les personnes morales, un extrait du registre du commerce et des sociétés ou autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du participant ;
 - pour les personnes physiques (y compris des propriétaires et les cadres supérieurs de personnes morales) une copie scannée d'une pièce d'identité valable avec photographie (ex. passeport).